Italie : alors que les étrangers représentent 8.5% de la population vivant sur le territoire, ils commettent 30% des délits en 2020 (Ministère de l'intérieur)

19/07/2022 à 7h19



Italie – Délits commis par des étrangers en 2020 :

La population étrangère vivant en 2020 sur le territoire national est de 5.013.215
personnes, représentant 8,5% du total de la population.

Au cours de l'année 2020, 240.670 des délits concernaient des personnes étrangères, ce qui représente 30 % du total.

Le plus grand nombre de délits d'étrangers enregistrés concerne les Marocains suivis par les Roumains, Albanais, Tunisiens, Nigérians, Sénégalais, Égyptiens, Pakistanais et Gambiens.

Ministère de l’Intérieur

En Lien :

Italie : alors que les étrangers représentent 8.81% de la population totale, ils commettent 30.82% des délits

Suède : Détail du rapport publié par le gouvernement sur la proportion de personnes soupçonnées de crimes et/ou délits commis selon le pays de naissance

Pays-Bas : nombre de suspects pour 10.000 habitants en 2020, selon l’historique migratoire

Indice de criminalité au Danemark : surreprésentation des immigrés et descendants d’immigrés des pays non occidentaux

Autriche : au 1er septembre 2021, 50% des détenus dans les prisons sont étrangers, alors qu’ils représentent 17 % de la population